

# Propriétaire de puits?

## Le saviez-vous?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé.

Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.

*C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé*

## Que faut-il faire analyser?

### LES BACTÉRIES\* : Analyser au moins 2 fois par année

- Risque de nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre.
- Présence causée par l'activité humaine et animale.

\*L'analyse inclut les coliformes totaux et fécaux, *E. coli*, entérocoques et colonies atypiques.

### LES NITRATES : Analyser 1 fois par année

- Diminuent le transport d'oxygène dans le sang. Les femmes enceintes et les nourrissons sont plus vulnérables.
- Présence due aux activités agricoles et aux fosses septiques.

### L'ARSENIC : Analyser au moins 1 fois

- Substance cancérigène, naturellement présente dans le sol, **particulièrement en Estrie et dans l'est de la Montérégie**

## Quand?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur.

## Où?

Dans un **laboratoire accrédité** par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tels que :

- **Groupe Environex – 1 877 977-1220**
- **Biovet inc. - Saint-Hyacinthe : 450 771-7291**

Certains laboratoires offrent aussi la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Des coûts peuvent y être associés.



Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les laboratoires accrédités, la signification des résultats obtenus, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter :

« **La qualité de l'eau de mon puits** » sur le site du **MDDELCC** : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/)

« **Eau potable** » sur le site du **CIUSSS de l'Estrie- CHUS** : [www.santeestrie.qc.ca/eau](http://www.santeestrie.qc.ca/eau)

« **Contamination de l'eau potable d'un puits** » du **Portail santé mieux-être** : [sante.gouv.qc.ca/](http://sante.gouv.qc.ca/)

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec **Info-Santé 8-1-1**